

# IAER

L'initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables



Un cadre permettant la transformation de l'Afrique vers un avenir énergétique, alimenté par les énergies renouvelables, accessibles à





# TABLE DES MATIÈRES

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 1   | INTRODUCTION.....  | 3  |
| 2   | OBJECTIFS.....   | 3  |
| 3   | PRINCIPES DIRECTEURS ET FONCTIONS CLÉS DE L'IAER .....   | 4  |
| 4   | RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....  | 4  |
| 5   | DOMAINES DE TRAVAIL – VUE D'ENSEMBLE .....   | 5  |
| 6   | CALENDRIER.....  | 6  |
| 7   | PHASE DE DÉPLOIEMENT (2016).....   | 7  |
| 8   | PHASE DE MISE EN ŒUVRE I : 2016-2020 .....   | 12 |
| 8.1 | consolidation de l'unité de mise en oeuvre .....   | 12 |
| 8.2 | principales actions de soutien réalisées par l'unité de mise en œuvre et les institutions partenaires.....   | 13 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 1 : inventaire des expériences et des actions en vue d'une coordination renforcée des initiatives existantes et futures .....                                       | 14 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 2 : renforcement des cadres de réglementation, de soutien et d'incitation .....   | 15 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 2.1 : garantie d'un cadre sûr pour les investissements à long terme.....  | 15 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 2.2 : mise à niveau des réseaux nationaux existants et accélération du déploiement des mini-réseaux.....  | 16 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 2.3 : satisfaction des besoins en énergie non électrique dans les secteurs de production.....   | 17 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 2.4 : amélioration de l'efficacité énergétique .....  | 18 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 2.5 : renforcement des capacités nationales de fabrication, de montage, de déploiement et d'exploitation des technologies utilisant les énergies renouvelables..... | 18 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 3 : Mobilisation/renforcement des capacités de toutes les parties prenantes à tous les niveaux .....  | 20 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 4 : finances et financement.....  | 21 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 5 : appui au développement de projets.....  | 22 |
| 8.3 | ACTIONS TRANSVERSALES DE SOUTIEN RÉALISÉES PAR L'UNITÉ DE MISE EN ŒUVRE ET LES INSTITUTIONS PARTENAIRES.....   | 24 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 6 : évaluations socio-économiques et environnementales des technologies utilisant les énergies renouvelables .....  | 24 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 7 : collaboration multipartite .....  | 25 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 8 : observatoire de suivi et d'évaluation du contexte plus large.....   | 26 |
|     | DOMAINE DE TRAVAIL 9 : communication et diffusion.....   | 27 |
| 8.4 | ACTIONS INCLUANT LE FINANCEMENT DE MESURES D'INCITATION ET DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES .....  | 27 |
| 9   | PHASE DE MISE EN ŒUVRE II : 2020-2030.....   | 29 |
| 10  | BESOINS FINANCIERS.....  | 30 |



# PLAN D'ACTION

## L'INITIATIVE DE L'AFRIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### 1 INTRODUCTION

Le présent Plan d'action de l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (IAER) détaille plusieurs actions présentées dans le *Cadre de l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables*. Le Cadre présente les origines, le contexte, les objectifs, les principes directeurs, les groupes d'actions, la stratégie de mise en œuvre, le calendrier et la structure de gouvernance de l'IAER et constitue son socle. Il montre que l'IAER est fortement ancrée dans le contexte des changements climatiques et que les stratégies de développement sans émissions des pays africains doivent être soutenues par des financements publics à vocation climatique et des moyens de mise en œuvre conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il reconnaît l'importance cruciale de l'accès à l'énergie pour renforcer le bien-être humain, le développement économique et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le Plan d'action vient donc compléter le Cadre de l'IAER et doit être considéré comme un instrument dynamique qui évoluera au fur et à mesure que l'Initiative se développe. La présente version est axée sur la phase d'initiation/ de déploiement immédiat pour 2017. Les actions et les estimations de coûts de la phase I (2017-2020) et de la phase II (2020-2030) seront détaillées dans des versions ultérieures du Plan d'action après la mise en œuvre de l'Initiative.

L'IAER n'est pas un projet ou un programme unique, mais un **cadre prédominant et continental** qui s'échelonne sur plusieurs dizaines d'années. Autrement dit, le Plan d'action décrit avant tout plusieurs approches et programmes de travail qui peuvent profiter au continent tout entier ou appuyer des pays ou des groupes de pays déterminés. Pour compléter cette démarche programmatique, l'Initiative contribuera également à la concrétisation de projets relatifs aux énergies renouvelables en attente qui sont conformes aux principes généraux de l'IAER.

Pour commencer, le Plan d'action énonce les objectifs, les principes directeurs et les résultats escomptés (tous tirés du cadre de l'IAER) ; puis il présente les actions qui sont prévues d'être prises dans le cadre des trois différentes phases. Le présent Plan d'action sera mis à jour et amélioré au fur et à mesure de l'évolution des travaux.

### 2 OBJECTIFS

L'IAER a pour objectifs :

- de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), de renforcer le bien-être humain et d'œuvrer au bon développement économique, tout en garantissant l'accès universel à des quantités suffisantes d'énergie propre, appropriée et abordable ;
- d'aider les pays africains à *passer très rapidement à des systèmes exploitant les énergies renouvelables* qui appuient leurs stratégies de développement à faibles émissions de carbone tout en améliorant la sécurité économique et énergétique.

### 3 PRINCIPES DIRECTEURS ET FONCTIONS CLÉS DE L'IAER

Comme le cadre le précise, l'IAER devrait être guidées par les principes suivants :

- contribuer à la réalisation du développement durable en Afrique en améliorant et en accélérant le déploiement et le financement des énergies renouvelables en Afrique ;
- servir les intérêts de tout le continent africain et de ses pays ;
- encourager la coopération infrarégionale et promouvoir et soutenir uniquement les actions et les projets qui sont convenus par tous les pays concernés ;
- promouvoir une large gamme de technologies utilisant les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique produite à micro, petite et moyenne échelle, la biomasse moderne, l'énergie géothermale et l'énergie marine, pourvu qu'elles soient respectueuses de l'environnement et socialement rationnelles, qu'elles tiennent compte des spécificités et qu'elles soient conformes aux principes directeurs ;
- encourager l'utilisation de tous les systèmes d'exploitation des énergies renouvelables (des systèmes raccordés aux réseaux aux mini-réseaux en passant par des petits systèmes autonomes) et encourager les utilisations d'autres formes d'énergie, en particulier celles qui satisfont les besoins des personnes démunies.

En outre, le Cadre de l'IAER énonce les principaux préceptes qui devraient guider les travaux :

- l'appropriation des pays ;
- des approches programmatiques transformatrices ;
- l'utilisation sans transition des meilleurs systèmes d'exploitation des énergies renouvelables décentralisés, modernes et intelligents qui facilitent la préparation d'un avenir où les émissions de carbone sont faibles ou nulles ;
- la participation multipartite et les garanties sociales et environnementales comme éléments essentiels de solutions durables ;
- la consolidation, à tous les niveaux, des conditions propices au renforcement de la participation des secteurs public et privé.

### 4 RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Parmi les résultats que les actions programmatiques facilitées par des mesures de politique transformatrices devraient donner, il y a :

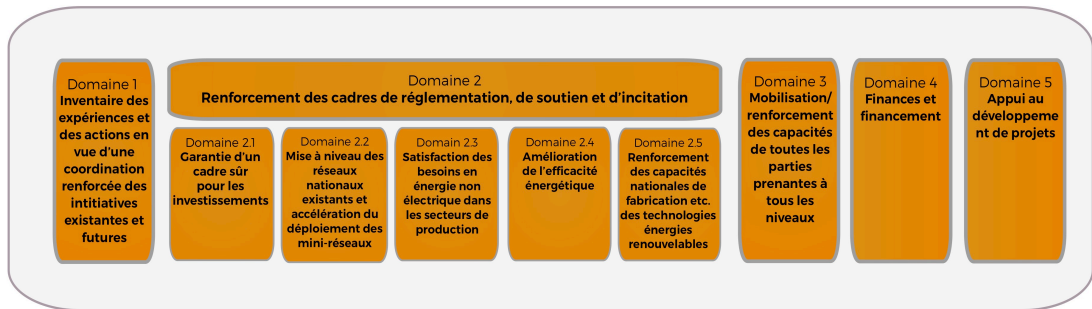
- l'installation, d'ici à 2020, d'au moins 10 gigawatts (GW) de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique à partir de sources d'énergie renouvelables et, d'ici à 2030, d'au moins 300 GW ;
- l'accès universel aux services de sources d'énergie modernes en Afrique d'ici à 2030 ;
- l'augmentation quantitative et relative du nombre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ou d'autres utilisateurs reliés aux réseaux nationaux ou aux nouveaux mini-réseaux ;
- l'augmentation quantitative et relative de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale, en particulier dans les secteurs agricole, industriel et des services ;
- l'augmentation quantitative et relative de la part des entreprises africaines fournissant des installations, des systèmes d'approvisionnement et des services utilisant les énergies renouvelables aux marchés nationaux africains.

## 5 DOMAINES DE TRAVAIL – VUE D'ENSEMBLE

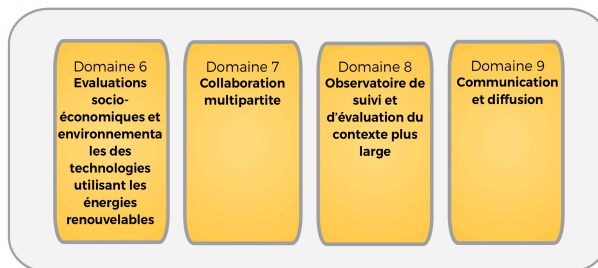
Les principales activités de l'IAER sont regroupées en domaines de travail, dont un domaine, celui sur le renforcement des cadres de politique, de réglementation, de soutien et d'incitation, est divisé en cinq sous-domaines tel que montré ci-dessous. La mise en œuvre de toutes les principales actions génèrera les transformations souhaitées.

Des activités transversales, viennent compléter les activités classées dans quatre domaines de travail qui sont essentielles à la réussite de la mise en œuvre et à la durabilité de l'IAER.

### ACTIVITÉS PRINCIPALES



### ACTIVITÉS TRANSVERSALES



## 6 CALENDRIER

La mise en œuvre du Plan d'action comporte trois phases :

- 1) La **phase de déploiement immédiat (2016-2017)** : mise en œuvre officielle de l'IAER, incluant la création d'une Unité indépendante de mise en œuvre.
- 2) **Phase I (2017-2020)** : évaluations, activités de préparation et activités habilitantes cruciales à l'échelle du continent africain et dans plusieurs pays pionniers, qui jetteront les bases nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre pendant la Phase II. Matérialisation de projets appropriés d'exploitation des énergies renouvelables qui sont en attente. Installation d'au moins 10 GW de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique.
- 3) **Phase II (2020-2030)** : Mise en œuvre ambitieuse et à grande échelle des politiques, programmes et mesures incitatives définis au niveau national pendant la Phase I. Poursuite du travail d'évaluation et de révision afin d'assurer l'extension continue des travaux. Installation d'au moins 300 GW de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique.

Comme le montre le calendrier ci-dessous, les actions entreprises dans le cadre de l'IAER auront lieu à la fois concomitamment et les unes après les autres aux échelles continentale, sous-régionale et nationale. Nombre des premières actions (inventaires, évaluations, études, etc.) seront menées à l'échelle continentale à l'aide de l'Unité indépendante de mise en œuvre et de ses premiers travaux et à d'autres institutions. Ces actions ouvriront la voie à la mise en œuvre de politiques et de mesures incitatives transformatrices nationales dans la durée. Cependant, plusieurs actions seront mises en place aux échelles nationale et sous-régionale presque immédiatement et seront une source d'inspiration et serviront de modèles ou d'exemples que d'autres pays pourront choisir de reproduire.

|                   | Phase de déploiement   | Phase I (2017-2020)   | Phase II (2020-2030)   |  |
|-------------------|--|---|--|--|
| Sous-continentale | Continentale   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Instauration des structures de gouvernance de l'IAER</li> <li>Création de l'Unité indépendante de mise en œuvre, du Secrétariat et du Fonds d'affectation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Début de toutes les activités principales et activités transversales</li> <li>Capitalisation du Fonds d'affectation</li> <li>Fonctionnement total de l'Unité indépendante de mise en œuvre</li> <li>Création de l'Institut africain pour l'énergie</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Extension de l'Unité indépendante de mise en œuvre</li> <li>Augmentation de la capitalisation du Fonds d'affectation</li> <li>Modification et adoption des schémas les plus fructueux dans tout le continent</li> </ul> |
|                   | Sous-continentale  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation des institutions sous-continentales</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Obtention de ressources du Fonds vert pour le climat pour des groupes de pays</li> <li>Programmes sous-continentaux et initiatives pilotes</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolidation des programmes et initiatives sous-continentaux</li> </ul>  |
| Nationale         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation des pays à la construction de l'IAER</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes/ trains de mesures complets dans de nombreux pays</li> <li>Appui au développement de projets dans de nombreux pays</li> <li>Évaluations, études de planification, collaboration avec tous les pays</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes/ trains de mesures complets et mesures d'incitations efficaces en faveur des énergies renouvelables dans tous les pays</li> <li>Financement provenant du Fonds vert pour le climat et d'autres entités publiques internationales en faveur de tous les pays</li> <li>Appui au développement de projets selon qu'il convient</li> </ul> |  |



## 7 PHASE DE DÉPLOIEMENT (2016-2017)

La phase de déploiement immédiat se déroulera entre 2016 et 2017 sur une période de 12 mois. Elle comprendra les activités suivantes :

### RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ TECHNIQUE

- Réunions du Conseil d'administration  
Au moins deux fois par an
- Réunions du Comité technique  
Au moins quatre fois par an

### PERSONNEL DE L'UNITÉ INDÉPENDANTE DE MISE EN OEUVRE

- Recrutement et engagement du personnel pour la période transitoire (première phase de six mois, avant institution officielle dans une réunion du Conseil d'administration)  
Directeur + 6 à 8 experts dont des membres du groupe de rédaction de l'IAER
- Recrutement et engagement du personnel (deuxième phase de six mois)  
Engagement d'autres fonctionnaires permanents affectés à l'Unité indépendante de mise en oeuvre (3 à 4 experts supplémentaires)

### CRÉATION ET MISE EN ROUTE D'ACTIVITÉS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNITÉ INDÉPENDANTE DE MISE EN OEUVRE

1. Collaboration directe avec les pays et les institutions africaines :  
Engagement actif auprès des pays et des institutions africaines aux échelles nationale, sous-continentale et continentale
  - a. Distribution et discussion de tous les documents pertinents de l'IAER ;
  - b. Visites et concertation des pays et des organisations nationales et sous-continentales compétentes Ateliers de travail ;
  - c. Consultations ;
  - d. Organisation de conférences et réunions majeures en Afrique.
2. Renforcement du soutien international et des partenariats stratégiques :
  - a. Élaboration de procédures de collaboration avec les entités institutionnelles existantes ;
  - b. Interaction continue et accrue avec les principaux partenaires internationaux :
    - i. Pays développés ;
    - ii. Institutions sous-continentales et continentales d'Afrique ;
    - iii. Pays en développement ;
    - iv. Institutions internationales ;
    - v. Société civile et instituts/réseaux de recherche ;
    - vi. Secteur privé.

3. **Première phase de mobilisation de fonds :**
  - a. Obtention de fonds pour la phase de déploiement immédiat (12 mois) ;
  - b. Collaboration avec les partenaires sur les modalités relatives à la promesse faite pendant la COP21 de mobiliser 10 milliards de dollars en faveur de l'IAER ;
  - c. Élaboration d'un nouveau plan de mobilisation de ressources visant à garantir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la Phase I (2017-2020) et faisant appel aux pays africains, aux pays développés, aux pays en développement et à des sources multilatérales telles que le Fonds vert pour le climat.
  - d. Organisation de tables rondes pour mobiliser des ressources (Nord-Sud et Sud-Sud)
  
4. **Mise en service d'une structure de gouvernance et de gestion** chargée de garantir la clarté et la transparence des décisions, le régime de tutelle et l'efficacité de la coordination des actions en application du cadre de l'IAER :
  - a. Mise en place de structures de gouvernance et de règles de procédure (Conseil d'administration et Comité technique) ;
  - b. Mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale autonome dont la Banque africaine de développement sera le fiduciaire et qui sera directement responsable devant le Conseil d'administration ;
  - c. Élaboration des mandats de l'Unité de mise en œuvre ;
  - d. Établissement d'un budget détaillé pour l'exécution de la phase de déploiement.
  
5. **Élaboration de procédures de mise en application :**
  - a. Perfectionnement continu du plan d'action de l'IAER et du budget consacré à la Phase I ;
  - b. Mise en train de processus participatifs en vue de définir des garanties sociales et environnementales optimales ;
  - c. Définition de procédures et de critères d'admissibilité, d'évaluation et de hiérarchisation des projets et des programmes ;
  - d. Procédures de suivi et d'évaluation/ d'établissement de rapports :
    - i. Procédures de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports des activités directement menées par l'Unité indépendante de mise en œuvre et le Fonds d'affectation ;
    - ii. Procédures de suivi et d'évaluation des activités approuvées par l'IAER et menées directement par les pays et d'autres institutions, notamment les contributions aux cibles fixées par l'IAER ;
  - e. Mécanismes fiduciaires (Fonds d'affectation).
  
6. **Études analytiques dans des sujets-clés et des domaines prioritaires**
  - a. Faire établir des études analytiques sur des sujets-clés et des domaines prioritaires, incluant des questions, des défis, des perspectives et des risques émergents, en vue d'étayer et de concrétiser davantage le Plan d'action dans chacun de ses domaines de travail

## ACTIVITES PRÉLIMINAIRES DE L'UNITÉ INDÉPENDANTE DE MISE EN ŒUVRE DANS LES DOMAINES DE TRAVAIL PRINCIPAUX DE L'IAER

1. **Domaine de travail 1 : inventaire des expériences et des activités en vue d'une coordination renforcée**

Inventaire des expériences (fructueuses ou difficiles) et des activités en vue de renforcer la coordination des initiatives d'exploitation des énergies renouvelables existantes et à venir (y compris établir un lien avec des travaux d'inventaire existants) ;

  - a. Élaboration de cadres dynamiques et fondés sur plusieurs critères, de systèmes de gestion de données et d'instruments de visualisation
  - b. Réalisation de bilans et d'évaluations de travaux d'inventaire existants

Collecte de données d'initiatives existantes, y compris la collecte d'informations qualitatives (de l'échelle nationale à régionale)
2. **Domaine de travail 2 : renforcement des cadres de réglementation, de soutien et d'incitation**
  - a. Interprétation et évaluation des résultats des travaux d'inventaire (domaine de travail 1) qui serviront à l'élaboration judicieuse des travaux en tenant compte des contraintes et des facteurs de réussite identifiés
  - b. Évaluation des approches programmatiques transformatrices en réalisant des études ciblées, en collaborant directement avec les pays et en élaborant de possibles trains de mesures nationaux complets dans le but d'installer 10 GW de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique d'ici à 2020 avant d'installer 300 GW d'ici à 2030 conformément aux principes directeurs de l'IAER et lancement des travaux
  - c. Autres activités initiales prévues dans la Phase I du Plan d'action
3. **Domaine de travail 3 : mobilisation et renforcement des capacités**
  - a. Interprétation et évaluation des résultats des travaux d'inventaire (domaine de travail 1) qui serviront à l'élaboration judicieuse des travaux en tenant compte des contraintes et des facteurs de réussite identifiés
  - b. Inventaire des capacités existantes (centres spécialisés, centres académiques, associations professionnelles, organisations de la société civile, etc.) en Afrique afin de les utiliser pour soutenir la mise en oeuvre de l'IAER
  - c. Mise en place des programmes préliminaires de formation et de renforcement des capacités
  - d. Autres activités préliminaires prévues dans la Phase I du Plan d'action
4. **Domaine de travail 4 : finances et financement**
  - a. Interprétation et évaluation des résultats des travaux d'inventaire (domaine de travail 1) qui serviront à l'élaboration judicieuse des travaux en tenant compte des contraintes et des facteurs de réussite identifiés
  - b. Assistance technique aux pays pour identifier les besoins des pays et pour préparer des propositions de programmes à soumettre au Fonds vert pour le climat et à d'autres sources de financement international
  - c. Mise en place ddu fiduciaire de l'IAER
  - d. Autres activités préliminaires prévues dans la Phase I du Plan d'action

5. **Domaine de travail 5 : appui au développement de projets**

- a. Interprétation et évaluation des résultats des travaux d'inventaire (domaine de travail 1) qui serviront à l'élaboration judicieuse des travaux en tenant compte des contraintes et des facteurs de réussite identifiés
- b. Sollicitation et collecte de programmes et projets existants, tel que proposé par les pays africains et d'autres entités, et examens préalables, à l'aide des critères de sélection de l'IAER et examen d'autres financements et établissement de priorités pour l'attribution de financements
- c. Appui préliminaire au développement de projets et élaboration de futurs systèmes pour leur extension continue
- d. Autres activités préliminaires prévues dans la Phase I du Plan d'action

**ACTIVITÉS INITIALES DE L'UNITÉ INDÉPENDANTE DE MISE EN OEUVRE DANS LES DOMAINES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX**

1. **Domaine de travail 6 : évaluations socio-économiques et environnementales des technologies utilisant les énergies renouvelables**

- a. d'études et d'évaluations des besoins
- b. Application de garanties sociales et environnementales de l'échelle locale à continentale
- c. Commande Mise en service de plateformes d'évaluation technologique

2. **Domaine de travail 7 : processus de collaboration multipartite pour une vaste participation et une structuration de l'IAER**

- a. Consultations de multiples parties prenantes locales, nationales, sous-continentales et continentales
- b. Organisation de conférences et de réunions
- c. Évaluations et mise en œuvre des meilleures pratiques
- d. Échanges avec les parties prenantes et appui à la participation des parties prenantes

3. **Domaine de travail 8 : observatoire de suivi et d'évaluation du contexte plus large**

- a. Études et évaluations préliminaires
- b. Organisation de séminaires et consultation

4. **Domaine de travail 9 : communication et diffusion**

- a. Amélioration de la visibilité de l'IAER dans diverses réunions, selon qu'il convient
- b. Utilisation d'outils Internet et multimédias afin de diffuser largement les informations concernant l'IAER et de faciliter l'interaction entre les parties prenantes
- c. Production et diffusion du documents et d'autres supports de l'IAER
- d. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie médiatique pour améliorer la visibilité

Les activités prévues dans la phase de déploiement immédiat poursuivront les progrès réalisés depuis la quinzième session de la CMAE au sujet de l'IAER, comme l'ont reconnu les chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine (UA) dans la décision de l'Assemblée de l'UA (Doc. Assembly/AU/16 (XXV)), l'adoption du cadre de l'IAER par le CAHOSCC le 25 septembre 2015, le lancement officiel de l'IAER à l'occasion de la vingt-et-unième session de la Conférence des parties (COP21) le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et les décisions prises pendant le Sommet de l'UA en janvier et juillet 2016.

## 8 PHASE DE MISE EN ŒUVRE I : 2017-2020

Conformément au cadre défini, pendant la Phase I (2017 – 2020) l'IAER a pour objectifs de :

- coordonner et entreprendre des évaluations, des études, des analyses et la mise en commun d'expériences et de manières de voir de pays africains en s'appuyant sur une participation réellement multipartite afin d'apporter plusieurs options aux gouvernements africains ;
- faciliter et appuyer l'élaboration de mécanismes d'incitation particulièrement prometteurs et des trains de mesures exhaustifs destinés aux gouvernements nationaux des pays africains concernés ;
- poser les éléments de base pour un apprentissage de qualité, le perfectionnement et l'extension continue des travaux dans la phase postérieure à 2020 ;
- faciliter la concrétisation de projets relatifs aux énergies renouvelables mis en suspens qui répondent aux critères d'admissibilité de l'IAER et qui ne verraient pas le jour sans soutien supplémentaire ;
- garantir que ces actions contribuent à l'installation de 10 GW de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique, en application des principes directeurs, des approches, des priorités et des critères d'admissibilité prévus au cadre de l'IAER.

### 8.1 CONSOLIDATION DE L'UNITÉ INDÉPENDANTE DE MISE EN ŒUVRE

Pendant la Phase I, l'Unité indépendante de mise en œuvre consolidera et étendra son champ d'action. Selon des estimations, il faudra 19 millions de dollars au total pendant cette phase (2017-2020) pour couvrir les coûts salariaux, les frais de location et de voyage et d'autres coûts de fonctionnement, dont les dépenses liées au Conseil d'administration et au Comité technique.

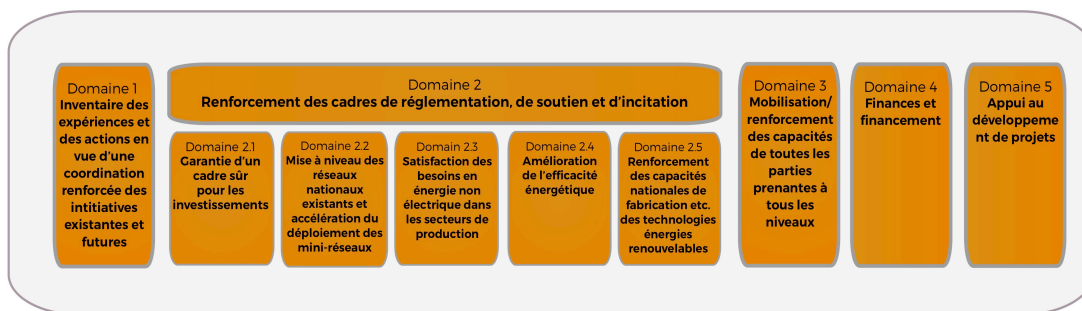
Les principales mesures relatives à la consolidation de l'Unité de mise en œuvre pendant la Phase I consisteront notamment à :

1. Recruter plus de personnel, principalement d'Afrique, pour que les effectifs totaux comptent environ 30 personnes (25 membres du personnel professionnels et 5 membres du personnel administratifs) en deux ans, selon qu'il convient ;
2. Mobiliser/ renforcer les capacités au sein même de l'Unité indépendante de mise en œuvre en instaurant un programme de bourses et en offrant des débouchés aux jeunes professionnels d'Afrique en vue de les faire activement participer au travail de l'Unité de mise en œuvre entre 12 et 24 mois dans le cadre d'une stratégie concertée visant à renforcer le réseau des futurs experts d'Afrique en matière d'énergie.
3. Consolider les procédures de suivi et d'évaluation ;
4. Élaborer des systèmes de gestion des connaissances nécessaires à l'ensemble des travaux de l'IAER (qui serviront à l'Unité de mise en œuvre et aux institutions partenaires) ;
5. Élaborer des systèmes de communication internes et externes ;
6. Envisager/ préparer et planifier la création d'un institut africain pour l'énergie qui serait directement lié à l'IAER et à son Unité indépendante de mise en œuvre et qui serait habilité à mener des activités de recherches utiles pour l'élaboration de politiques pour le compte de l'IAER et étendre les formations d'étudiants/ d'universitaires, de professionnels techniques et administratifs, de décideurs politiques, de médias, de la société civile et d'entreprises s'inscrivant dans le cadre de l'IAER.

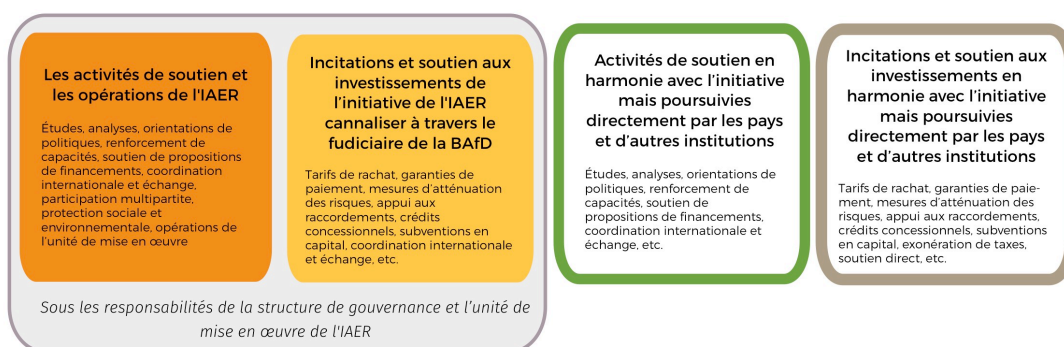
## 8.2 PRINCIPALES ACTIVITÉS DE SOUTIEN RÉALISÉES PAR L'UNITÉ INDÉPENDANTES DE MISE EN ŒUVRE ET LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

Les principales activités de l'IAER sont présentées dans le Cadre de l'IAER et sont regroupées en plusieurs domaines de travail. Pendant la Phase I, toutes les activités de tous les domaines de travail devraient être mises en train.

### ACTIVITÉS PRINCIPALES



Chaque domaine de travail comprend **1) des activités de soutien**, comme la coordination, les études, les évaluations, les recommandations de politique, le renforcement de capacités, le soutien à l'élaboration de propositions de financements, etc., qui seront mises en place rapidement et qui contribueront à procéder à la sélection et à élaborer les mesures de politique, les mesures d'incitation et les mécanismes de soutien aux investissements et **2) d'autres formes d'activités dont des mesures d'incitation et de soutien aux investissements qui serviront directement le déploiement des énergies renouvelables**. Cette dernière catégorie d'activités comportera dans de nombreux cas des processus politiques et législatifs qui prendront du temps et, par conséquent, ne produira des résultats qu'à la fin de la Phase I ou pendant la Phase II. En outre, l'IAER jouera un rôle actif et poursuivra ou facilitera ses propres actions là où un besoin spécifique existe mais aucune action appropriée n'est prise, et renforcera l'identification, la coordination et l'élaboration multipartite des nombreuses actions déjà mises en œuvre par un large éventail d'acteurs, ou qui pourraient être mis en œuvre dans l'avenir.



Une première liste indicative des résultats escomptés, des activités et du calendrier au titre des divers principaux groupes d'activités de soutien est présentée ci-dessous, reprenant les groupes d'activités tels que présentés dans le cadre de l'IAER ainsi que les différentes catégories indiquées dans le schéma ci-dessus. Les premiers travaux de l'Unité indépendante de mise en œuvre incluent *le perfectionnement de ces activités* en collaboration/ en accord avec

d'autres institutions compétentes qui consistera notamment à *réaliser des estimations plus détaillées des coûts et des plans de mise en œuvre* en vue d'être étudiées et adoptées par le Comité technique et le Conseil d'administration.

## **DOMAINE DE TRAVAIL 1 : INVENTAIRE DES EXPÉRIENCES ET DES ACTIVITÉS EN VUE D'UNE COORDINATION RENFORCÉE DES INITIATIVES EXISTANTES ET FUTURES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE RENOUELABLE**

Ce domaine de travail trouve son origine dans le besoin immédiat de déterminer quelles sont les initiatives en matière d'énergie renouvelable qui existent sur le continent afin de renforcer la coordination et d'éviter les chevauchements d'activités. Les activités consistent à identifier et analyser les initiatives existantes et à faire une analyse systématique des expériences, des outils à disposition et des enseignements tirés. Des structures et des procédures seront mises en place pour le suivi de l'inventaire et la coordination des travaux. Les activités relatives à ce domaine de travail pourraient commencer avant que l'Unité indépendante de mise en œuvre ne soit totalement mise sur pied et opérationnelle. Les activités d'inventaire et d'identification des lacunes feront aussi partie des actions prioritaires mises en place dès le début qui contribueront à coordonner et hiérarchiser les travaux dans chaque domaine de travail.

---

**Résultat(s) :** *Inventaire et meilleure coordination des politiques énergétiques et des programmes et projets exploitant les énergies renouvelables afin de limiter le chevauchement d'activités et de maximiser les avantages.*

---

### **Activités**

a. **Collecter des informations relatives à tous les programmes/projets exploitant les énergies renouvelables en Afrique, dont les technologiques actuelles et émergentes, les politiques sur les énergies renouvelables, les réglementations, les outils et les expériences en Afrique** ■ □

**Début :** Dès le début      **Durée :** Permanent

b. **Évaluer les efforts, les résultats donnés, les lacunes et le caractère prioritaire des diverses initiatives en matière d'énergie renouvelable et identifier celles qui peuvent se renforcer mutuellement à l'aide de partenariats, en s'appuyant sur des informations existantes ou en lançant, le cas échéant, de nouvelles évaluations d'approches afin de déterminer les facteurs de réussite et les enseignements tirés.** ■

**Début :** Dès le début      **Durée :** Permanent

c. **Faciliter le partage des meilleures pratiques de politiques en appuyant la participation des décideurs politiques dans des réseaux d'échange entre pairs et en organisant des réunions de consultation sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques où seront invités des décideurs africains et non africains, des parlementaires, des institutions financières internationales, des responsables de compagnie d'électricité, des organismes de réglementation et des organisations de la société civile et du secteur privé.** ■ □

**Début :** T2, 2017      **Durée :** Permanent

---



## DOMAINE DE TRAVAIL 2 : RENFORCEMENT DES CADRES DE POLITIQUE, DE RÉGLEMENTATION, DE SOUTIEN ET D'INCITATION

Ce domaine de travail est axé sur le renforcement des cadres de de politique, de réglementation, de soutien et d'incitation en vue a) de garantir un environnement sûr pour l'investissement à long terme, b) de mettre à niveau des réseaux nationaux existants et d'accélérer le déploiement de mini-réseaux, c) de répondre aux besoins de formes d'énergie non électriques dans les secteurs de production, d) d'améliorer l'efficacité énergétique et e) de renforcer au niveau local les capacités de fabrication, d'assemblage, de déploiement et de maintenance des technologies utilisant des énergies renouvelables.

### DOMAINE DE TRAVAIL 2.1 : GARANTIE D'UN CADRE SÛR POUR LES INVESTISSEMENTS À LONG TERME

Ce domaine de travail comprend le plus vaste éventail d'activités et, par conséquent, les besoins de financement les plus importants. Il consiste à regrouper les expériences existantes et pertinentes et à aider les pays à concevoir et appliquer des politiques et des programmes d'incitation nouveaux et transformateurs. Cela nécessite notamment d'élaborer un mécanisme audacieux de garantie de réduction des risques à l'aide de fonds internationaux et de prendre des mesures de soutien à l'achat et de sécurité tarifaire (par exemple, différentes mesures de tarif garanti et des systèmes d'enchères), favorisant les petits entrepreneurs et les entrepreneurs communautaires, ainsi que les moyennes et les grandes entités publiques et privées dans les pays, faisant des investissements en matière d'énergie renouvelable le choix par défaut de la plupart des entrepreneurs en termes d'investissement de réseau ou hors réseau. Des évaluations préliminaires des financements publics annuels qu'il faudrait pendant 20 ans pour couvrir les garanties de paiement et les autres mesures d'incitation afin de mobiliser les investissements nécessaires à l'installation de 300 GW de capacité nouvelle de production énergétique pendant la Phase II sont en cours. Inventorier et mettre en œuvre ces mesures ainsi qu'une multitude d'autres types de mesures d'incitation pendant la Phase I dans plusieurs pays pionniers encouragera d'autres pays à choisir leurs propres mesures à mettre en place au niveau national et à grande échelle au cours de la Phase II.

**Résultat(s) :** *Hausse et maintien des investissements dans la production d'énergie à partir des énergies renouvelables réalisés par les ménages, les communautés, les MPME, les grandes entreprises et les institutions publiques d'Afrique, s'appuyant sur une participation largement accrue et diversifiée.*

#### Activités

a. **Évaluer et diffuser les enseignements tirés de l'utilisation de divers systèmes de gouvernance, de moyens d'action et de mesures d'incitation afin de garantir un environnement sûr pour les investissements à long terme, notamment dans les pays en développement et d'Afrique** ■ □

Début : T1, 2017

Durée : 12 mois

b. **Créer et perfectionner des modèles de programmes de politique et d'incitation fondés sur des garanties d'achat et tarifaires (comme des mesures de tarif d'achat garanti) ainsi que d'autres instruments pour tout l'éventail des entrepreneurs.** ■ ● ○

Début : T4, 2016

Durée : Permanent

c. **Identifier les mesures de politiques particulièrement prometteuses encourageant la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables en mini-réseaux, hors réseau et dans le cadre familial (à l'aide de systèmes autonomes ou rattachés au réseau).** ■ □

Début : T1, 2017

Durée : Permanent

- d. Déterminer et mobiliser le soutien financier international et les contributions nationales nécessaires (dont les fonds nécessaires pour couvrir les coûts de préparation des propositions à présenter au Fonds vert pour le climat et à d'autres sources de financement) pour faciliter la mise en place de politiques d'investissement et d'incitation en matière d'énergie renouvelable à l'échelle des pays. ■●○

Début : T1, 2017

Durée : Permanent

## DOMAINE DE TRAVAIL 2.2 : MISE À NIVEAU DES RÉSEAUX NATIONAUX EXISTANTS ET ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DES MINI-RÉSEAUX

Ce domaine de travail consiste à aider les pays africains à prendre des initiatives plus visionnaires et plus audacieuses en matière d'énergie renouvelable en appuyant la mise au point de systèmes énergétiques (en réseau ou hors réseau) basés sur les meilleures technologies qui sont à disposition. Les activités auront pour but de créer des cadres de mesure et de réglementation qui aideront les pays africains à adopter sans transition les systèmes énergétiques décentralisés exploitant les énergies renouvelables les plus intelligents et les plus efficaces. Les activités immédiates consisteront à inventorier et évaluer les modèles existants de mise à niveau des principaux réseaux, de solutions intelligentes et de trajectoires, et à évaluer les cadres de mesure appropriés et les modèles d'appui au développement de mini-réseaux. De même, d'autres activités urgentes comprennent l'élaboration de mécanismes de soutien fondés sur les résultats, comme les paiements par connexion pour l'accès à l'électricité en réseau et hors réseau dans les zones rurales, et l'estimation des besoins financiers des pays Africains pour mettre ces plans en œuvre.

**Résultat(s) :** *Planification dans les pays africains de la mise en place des technologies de réseaux intelligents existants les plus appropriées et expansion des réseaux et accélération du déploiement de mini-réseaux en adéquation avec la vision de l'IAER.*

### Activités

- a. Concevoir des visions et des modèles de transition vers des réseaux décentralisés intelligents et des systèmes fondés sur les énergies renouvelables qui s'appliqueront sur plusieurs décennies et que les pays pourront examiner et améliorer, le cas échéant. Renforcer ces initiatives à travers le renforcement des capacités et faciliter la diffusion des expériences et des connaissances en matière de transition technologique englobant des réseaux centralisés plus intelligents et le développement de mini-réseaux. ■□

Début : T1, 2017

Durée : Permanent

- b. Faire réaliser des évaluations de l'état des infrastructures des réseaux existantes, comprenant l'identification, la hiérarchisation et l'estimation de coûts de la mise à niveau immédiate et à plus long terme des technologies, et l'évaluation des options pour améliorer les stratégies de maintenance et d'exploitation. ■□

Début : T1, 2017

Durée : Permanent

- c. Localiser les segments propices à l'installation de mini-réseaux et identifier et appuyer des modèles d'entreprises appropriés et des mécanismes d'incitation pour le développement de mini-réseaux (autonomes ou rattachés au réseau) ■□

Début : T2, 2017

Durée : Permanent

- d. Créer des environnements stables afin d'éliminer les incertitudes quant aux plans

d'expansion des principaux réseaux et aux accords contractuels et financiers pour les promoteurs de projets de mini-réseaux en cas de connexion ultérieure au réseau.



Début : T4, 2017      Durée : Permanent

e. Concevoir et mettre en œuvre des initiatives et des mécanismes de soutien de déploiement des énergies renouvelables axés sur les ménages, et prévoir la possibilité de les intégrer sur le long terme dans la planification de systèmes énergétiques nationaux. ■ □

Début : T2, 2017      Durée : Permanent

f. Aider les pays à étudier les possibilités de financement, à lever des fonds et à les affecter efficacement (y compris les fonds transitant par l'intermédiaire du Fonds d'affectation) pour financer des mécanismes d'incitation pionniers destinés à étendre les réseaux et les mini-réseaux en vue d'une extension continue et d'une réplification ultérieure. ■ ●

Début : T2, 2017      Durée : Permanent

## DOMAINE DE TRAVAIL 2.3 : SATISFACTION DES BESOINS EN ÉNERGIE NON ÉLECTRIQUE DANS LES SECTEURS DE PRODUCTION

Ce domaine de travail porte sur les besoins en énergie non électrique généralement négligés (transport, cuisson, chauffage et climatisation, traitement après récolte, fusion, broyage, etc.) dans tous les secteurs des sociétés africaines. Les premières actions consisteront notamment à aider les pays à examiner et adopter plusieurs systèmes de soutien et mesures d'incitation favorisant la transition depuis des systèmes non électriques exploitant les combustibles fossiles vers des systèmes exploitant les énergies renouvelables. Sur le long terme, ce domaine de travail poussera et aidera les pays africains à inventorier les mutations souhaitées entre les options électriques et les options énergétiques non électriques basées sur les énergies renouvelables et intégrera les choix effectués dans des stratégies, plans et programmes énergétiques nationaux.

**Résultat(s) :** *Nouvelles législations et incitations à l'investissement améliorant l'accès aux services et produits non électriques basés sur les énergies renouvelables*

### Activités

a. Créer des facilités de prêt/de crédit induisant la transformation du marché et d'autres systèmes de soutien destinés aux personnes faisant un usage commercial ou non d'appareils/ d'équipements non électriques, en prenant particulièrement en compte les besoins des femmes. ■ ● □ ○

Début : T1, 2018      Durée : Permanent

b. Établir ou renforcer les installations de prestation de services commerciaux et fournir des capitaux de mise en route aux promoteurs de projets de petites et moyennes tailles, leur permettant de répondre aux exigences d'utilisation de produits et services énergétiques non électriques à des fins productives. ■ ● □ ○

Début : T1, 2018      Durée : Permanent

c. Mettre en place de nouveaux accords et cadres (ou renforcer ceux existants) en matière de coopération Sud-Sud qui appuient le transfert, la reproduction et le développement des technologies énergétiques non-électriques les plus prometteuses (faible coût, impact fort) dans les marchés africains ruraux et péri-urbains. ■ ● □ ○

Début : T1, 2018      Durée : Permanent

- d. **Pousser et aider les pays africains à déterminer les mutations souhaitées entre les options électriques et les options énergétiques non électriques basées sur les énergies renouvelables et intégrer les choix effectués dans des stratégies, plans et programmes énergétiques nationaux.** ■ □

**Début :** T4, 2017      **Durée :** Permanent

## DOMAINE DE TRAVAIL 2.4 : AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans ce domaine de travail, l'efficacité énergétique est considérée comme une composante intégrée et prioritaire de toutes les initiatives en matière d'énergie renouvelable. Les premières actions consisteront à évaluer systématiquement les politiques, les réglementations, les normes et les mesures d'incitation existantes en matière d'énergie en vue d'identifier les meilleures pratiques et, plus particulièrement, celles qui réussissent. À partir des choix de politiques, de réglementations et de normes qu'ont faits les pays, les actions auront pour objectif d'aider à évaluer les coûts et les avantages, ainsi que les besoins de financement international.

**Résultat(s) :** *Intégration de mesures d'efficacité énergétique à la plupart des initiatives en matière d'énergie renouvelable et meilleure prise de conscience de la population en général de l'importance de l'efficacité énergétique.*

### Activités

- a. **Évaluer les politiques, les réglementations, les normes et les mesures d'incitation en matière d'efficacité énergétique qu'appliquent les pays africains et d'autres pays, selon qu'il convient.** ■ □

**Début :** T2, 2017      **Durée :** Permanent

- b. **Créer et/ou améliorer les normes d'efficacité énergétique qui sont subordonnées et intégrées aux mesures d'incitation fondées sur les résultats et à d'autres mesures d'incitation à l'investissement.** ■ □

**Début :** T2, 2017      **Durée :** Permanent

- c. **Déterminer le financement international nécessaire pour soutenir les initiatives prises par les pays africains afin d'élaborer, d'améliorer et de financer des mesures et des stratégies nationales audacieuses en matière d'efficacité énergétique et faciliter l'affectation des fonds, le cas échéant.** ■ ● ○

**Début :** T2, 2017      **Durée :** Permanent

## DOMAINE DE TRAVAIL 2.5 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES DE FABRICATION, DE MONTAGE, DE DÉPLOIEMENT ET D'EXPLOITATION DES TECHNOLOGIES UTILISANT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ce domaine de travail repose sur le fait que les pays africains devraient progressivement renforcer leurs capacités nationales et continentales de fabrication de technologies utilisant les énergies renouvelables afin de créer des emplois, de relever les salaires et de diversifier l'économie. Les actions consisteront principalement à renforcer les capacités de fabrication à travers la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud dans des initiatives spécifiques qui garantissent l'accès local aux technologies concernées, et qui maximisent la création d'emploi local dans la

chaîne de valeur des technologies utilisant des énergies renouvelables. Les autres actions consisteront à mobiliser le financement nécessaire à la construction de sites de fabrication spéciaux qu'utilisent des groupements industriels en matière d'énergie renouvelable et d'autres domaines liés.

---

**Résultat(s) :** *Accentuation de la mise au point, de la fabrication et du déploiement de technologies utilisant les énergies renouvelables en Afrique et création de systèmes d'innovation solides et efficaces sur le long terme.*

---

#### Activités

a. **Concevoir et améliorer des chaînes de valeur de technologies utilisant les énergies renouvelables dans les pays, selon qu'il convient.** ■ □ ● ○

Début : T4, 2017      Durée : Permanent

b. **Engager des partenariats internationaux (Sud-Sud et Nord-Sud) à long terme en vue de créer et de renforcer les capacités de fabrication, de montage et de déploiement des technologies utilisant les énergies renouvelables et l'accès aux technologies nécessaires à un changement transformationnel.** ■ □ ● ○

Début : T4, 2017      Durée : Permanent

c. **Appuyer les efforts déployés pour maximiser les incidences endogènes du déploiement des énergies renouvelables sur la création d'emploi, notamment chez les femmes et les jeunes.** ■ □

Début : T4, 2017      Durée : Permanent

---

## DOMAINE DE TRAVAIL 3 : MOBILISATION/RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES À TOUS LES NIVEAUX

Dans ce domaine de travail, la mobilisation et le renforcement des capacités sont reconnues comme étant des nécessités de base et des éléments fondateurs et comme des activités devant être bien intégrées dans toutes les autres activités. Parmi les activités préliminaires à mettre en place, il y a l'élaboration de programmes ambitieux et continentaux en matière de renforcement de capacités qui s'accompagnera de la conclusion d'accords internationaux de coopération comprenant des échanges, des formations et un soutien financier. Les activités à plus long terme comprennent la création d'un institut africain pour l'énergie renouvelable autonome et ayant vocation à la recherche et à la formation. L'institut rendra compte à l'Unité indépendante de mise en œuvre et tirera parti de ses travaux. L'institut, pour laquelle une proposition distincte est en préparation, encouragera les jeunes professionnels d'Afrique, présents ou non sur le continent africain, à travailler pour l'IAER et à constituer un réseau croissant d'experts africains. D'autres activités consistent à renforcer les formations relatives aux énergies renouvelables dans les universités et dans de nombreux instituts publics et privés, et notamment à valoriser les formations en cours d'emploi et les formations en apprentissage. Les activités de mobilisation et de renforcement des capacités incluent également la formation des formateurs, le vaste renforcement des capacités communautaires en vue de l'autonomisation et de la consolidation des capacités des solutions locales axées sur les personnes, en tant que domaines prioritaires.

**Résultat(s) :** *Mobilisation, développement et renforcement des capacités et des compétences fondamentales à tous les niveaux et sous tous les aspects.*

### Activités

a. **Élaborer et mettre en œuvre des programmes à long terme de renforcement des capacités et de mobilisation des compétences aux échelles continentale, sous-régionale et nationale qui donneront une large place à la formation en apprentissage et au développement des compétences techniques, ainsi qu'à l'inclusion des femmes.** ■ □ ● ○

**Début :** Dès le début      **Durée :** Permanent

b. **Mobiliser et affecter des fonds pour étendre l'enseignement et la formation en matière d'énergies renouvelables dans les universités et d'autres instituts compétents.** ■ ● ○

**Début :** T2, 2017      **Durée :** Permanent

c. **Incorporer un volet formation en cours d'emploi (dont la formation en apprentissage) dans tous les projets financés par les autorités publiques et les donateurs, et instaurer l'échange de membres du personnel opérationnel et des membres de la direction entre les pays et les continents.** ■ □ ●

**Début :** T3, 2017      **Durée :** Permanent

d. **Établir des partenariats avec des centres d'excellence au sein et en dehors de l'Afrique en vue d'accélérer le transfert de technologies et de connaissances relatives aux énergies renouvelables.** ■ □ ●

**Début :** T1, 2017      **Durée :** Permanent

e. **Élaborer des propositions de financement et réunir des fonds en vue de mettre sur pied un institut africain pour l'énergie ayant pour mission d'apporter, d'obtenir et de communiquer des éléments d'appréciation aux décideurs.** ■ □ ●

## DOMAINE DE TRAVAIL 4 : FINANCES ET FINANCEMENT

Les activités prévues dans ce domaine de travail ont pour objectif principal de faciliter le recours à des fonds publics octroyés à des conditions favorables afin de créer des mécanismes de financement appropriés qui tiendront compte des principaux obstacles et risques qui freinent actuellement l'investissement public et privé. L'utilisation de fonds publics présente le double avantage de susciter de plus grands investissements et de maximiser l'accès au crédit des investisseurs publics et privés et des promoteurs de projets relatifs aux énergies renouvelables. Cette démarche concorde avec les obligations qui incombent aux pays développés et aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la CCNUCC consistant à couvrir les coûts supplémentaires supportés par les pays en développement pour leurs activités d'atténuation.

Comme le montre le tableau ci-après, les principales activités de ce domaine de travail consistent à : 1) financer la création et la mise en fonction de l'Unité indépendante de mise en œuvre en tant qu'entité de coordination et de facilitation, 2) favoriser les actions de soutien visant à générer des fonds (notamment l'assistance et le renforcement des capacités des pays africains à obtenir directement des fonds internationaux, comme ceux du Fonds vert pour le climat) ainsi qu'améliorer l'accès au crédit, et 3) lever et, le cas échéant, affecter les fonds par l'intermédiaire du fonds d'affectation de l'IAER pour financer des projets et prendre des mesures d'incitation à l'investissement relatif aux énergies renouvelables à l'échelle nationale (voir section 8.4)

**Résultat(s) :** *Mobilisation de financements publics suffisants pour répondre aux besoins de l'IAER énoncés dans les domaines de travail et amélioration de l'accès au crédit des investisseurs et des promoteurs de projets relatifs aux énergies renouvelables publics et privés.*

### Activités

a. **Réunir les fonds nécessaires à l'Unité indépendante de mise en œuvre pour assurer ses fonctions de coordination et de facilitation**

**Début :** Dès le début **Durée :** Permanent

b. **Évaluer les coûts des trains de mesures, dont les mesures d'incitation fiscale, visant à promouvoir les énergies renouvelables dans divers contextes nationaux d'Afrique et dans le respect des domaines de travail de l'IAER, dont des options pour passer des subventions aux combustibles fossiles au soutien aux énergies renouvelables.** ■ □

**Début :** T1, 2017 **Durée :** Permanent

c. **Aider les pays à identifier leurs besoins et à élaborer des propositions à présenter devant le Fonds vert pour le climat et d'autres sources de financement internationales afin de concrétiser leurs initiatives en matière d'énergies renouvelables.** ■ □

**Début :** T1, 2017 **Durée :** Permanent

a. **Mobiliser des engagements financiers totalisant au moins 10 milliards de dollars sous forme de subventions publiques provenant des pays développés, du Fonds vert pour le climat et d'autres sources internationales de financement à vocation climatique qui sont nécessaires pour satisfaire les besoins de l'après-2020 pour inciter à l'investissement dans les énergies renouvelables.** ■ ● ○

**Début :** Dès le début **Durée :** Jusqu'en 2020

b. **Faire connaître aux investisseurs et promoteurs de projets et faciliter leur accès aux sources publiques de financement favorable et concessionnel destiné aux**

investissements dans les énergies renouvelables et provenant de pays africains, de pays développés, d'autres pays en développement, de banques multilatérales et d'autres sources publiques. ■ □ ● ○

Début : T2, 2017      Durée : Permanent

- c. Prendre des mesures, notamment des mesures d'atténuation des risques de défaut de paiement, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités, etc., qui rétablissent la confiance des banques commerciales africaines et d'autres institutions de crédit dans l'octroi de prêts destinés à des investissements dans les énergies renouvelables.

Début : T1, 2017      Durée : Permanent

- d. Renforcer l'accès aux sources de financement privées qui encouragent les investissements et le déploiement des énergies renouvelables en adéquation avec les priorités et les principes directeurs du Cadre de l'IAER et étudier la possibilité de recourir à d'autres sources complémentaires de capitaux d'investissement, dont des donations privées. ■ □ ● ○

Début : T2, 2017      Durée : Permanent

## DOMAINE DE TRAVAIL 5 : APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Une grande partie des principales activités décrites ci-dessus sont des activités « programmatiques » destinées à accélérer les flux d'investissement, élargir l'accès au financement de l'investissement et élaborer des conditions cadre et réglementaires propres à faciliter les projets relatifs aux énergies renouvelables. Cela étant, l'IAER reconnaît qu'il est également nécessaire de renforcer les capacités des pays participants à préparer et mettre en œuvre des projets concrets. Les données d'expérience tirées de l'Afrique tout entière confirment que les promoteurs de projets ont souvent besoin d'une certaine forme d'assistance à certaines étapes cruciales d'un cycle de projet donné, de la conception initiale et des études préliminaires de faisabilité à la fourniture autonome de produits et de services. Ce constat est également valable pour les promoteurs de petite taille et moins expérimentés, dont les associations communautaires, les coopératives et les petites entreprises. C'est pourquoi, les principales actions que l'Unité indépendante de mise en œuvre (en étroite collaboration avec d'autres partenaires) devra coordonner consisteront à créer et mettre en pratique un mécanisme solide d'appui au développement de projets capable de recevoir, de réviser et d'aider à perfectionner et à améliorer les propositions de projets d'un large éventail d'acteurs (publics et privés, allant des projets communautaires aux projets nationaux). Même si ce mandat ne peut pas à court terme profiter à tout le continent, il contribuera fortement à initier les premières mesures et devrait, par la suite, s'étendre à tout le continent par la transposition stratégique aux échelles nationale et sous-régionale.

Outre l'appui au développement de projets, l'IAER pourrait apporter plusieurs formes de soutien financier direct qui transiterait par le Fonds d'affectation en vue de mettre en œuvre des projets qui, par manque de moyens, ont été abandonnés ou mis en suspens. L'appui au développement de projets se fondera sur l'élaboration préalable de procédures systématiques applicables à la préparation d'appels d'offres, sur des critères d'admissibilité, sur la détermination rigoureuse des besoins en matière de financement et d'autres types de soutien et sur la certitude que les projets sont conformes aux garanties socio-environnementales et aux principes directeurs de l'IAER.

Les pays africains et d'autres institutions seront invités à proposer des projets qui seront étudiés et soumis à une présélection. Les projets satisfaisant les critères de l'IAER seront examinés en vue de recevoir un soutien supplémentaire. Le caractère *nouveau et additionnel* du soutien est l'une des conditions fondamentales pour bénéficier de l'appui de l'IAER (en d'autres termes, il faut que le projet ne puisse pas voir le jour sans un soutien direct du Fonds



d'affectation de l'IAER ou que les ressources nouvelles et additionnelles passent par d'autres voies de transmission déjà établies). L'IAER et d'autres institutions devraient uniquement se prévaloir de la capacité supplémentaire de développement de projets à proportion des projets complémentaires et additionnels afin d'éviter la double comptabilisation.

De manière générale, l'appui programmatique, stratégique et incitatif est l'objectif principal de l'IAER et l'appui direct au développement de projets relatifs aux énergies renouvelables augmentera au fur et à mesure de la phase II. Une grande part des fonds alloués à l'appui direct au développement de projets devrait être consacrée aux projets de petite taille, décentralisés et axés sur les communautés.

Les principales activités à mener dans le cadre de ce domaine de travail sont présentées ci-dessous :

**Résultat(s) :** *Multiplication et amélioration de la qualité des projets proposés, financés et mis en œuvre dont les résultats, y compris les effets non anticipés, sont mieux appréhendés.*

#### Activités

a. **Créer un service d'appui au développement de projets relatifs aux énergies renouvelables au sein de l'Unité de mise en œuvre qui serait intégré au plus vaste réseau de l'IAER et des institutions qui lui sont reliées, des centres d'excellence et des expertises individuelles.**

Début : T1, 2017      Durée : Permanent ■

b. **Définir des critères et des méthodes d'évaluation d'admissibilité (caractère nouveau et additionnel, garanties environnementales et sociales, participation locale, de nature à favoriser les plus démunis).**

Début : T4, 2016      Durée : 3 mois ■

c. **Inviter tous les pays africains à présenter des appels d'offres pour le financement de projets relatifs aux énergies renouvelables qui répondent aux critères de l'IAER.**

Début : T4, 2016      Durée : Permanent ■

d. **Étudier et sélectionner les propositions des pays.**

Début : T1, 2017      Durée : Permanent ■

e. **Débloquer des fonds (subventions ou crédits concessionnels) par l'intermédiaire du Fonds d'affectation pour les projets pour lesquels le soutien financier de l'IAER a été approuvé. Comptabiliser adéquatement les contributions marginales (apports financiers et énergétiques) pour des projets répondant aux critères de l'IAER mais recevant un financement additionnel transitant par d'autres voies que le Fonds d'affectation de l'IAER.**

Début : T2, 2017      Durée : Permanent ■ ● ○

f. **Créer des services d'appui au développement de projets relatifs aux énergies renouvelables aux échelles sous-régionale et nationale.**

Début : T3, 2017      Durée : 12 mois ■

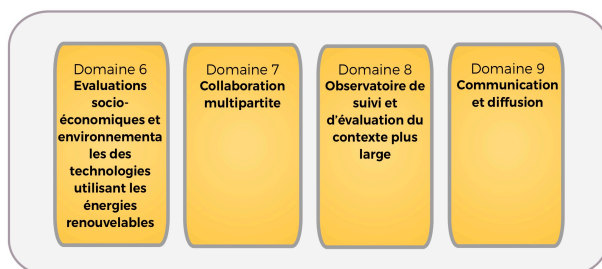
g. **Créer des systèmes de surveillance et d'évaluation semi-autonomes applicables aux projets financés par l'IAER, y compris les évaluations ex ante et ex post.**

Début : T2, 2017      Durée : 3 mois ■

## 8.3 ACTIONS TRANSVERSALES DE SOUTIEN RÉALISÉES PAR L'UNITÉ INDÉPENDANTE DE MISE EN ŒUVRE ET LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

Outre les principaux groupes d'activités, plusieurs domaines de travail complémentaires, facilitateurs et transversaux sont indispensables pour respecter les principes et objectifs énoncés dans le *Cadre de l'IAER*. Ces groupes de travail cruciaux constituent un pont vital entre les principales actions et les résultats escomptés.

### ACTIVITÉS TRANSVERSALES



### DOMAINE DE TRAVAIL 6 : ÉVALUATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES TECHNOLOGIES UTILISANT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les technologies utilisant les énergies renouvelables présentent différentes caractéristiques et ont, par conséquent, des implications différentes pour les sites et les communautés où elles seront déployées. En outre, vu l'ampleur des défis associés, le Cadre de l'IAER prend en considération l'importance de reconnaître et d'inclure les garanties, la participation et les principes d'équité dès le début. À cet égard, il faut rapidement prendre de nombreuses mesures, comme élaborer des principes fondamentaux de garanties sociales et environnementales et élaborer des procédures applicables aux études d'impact social et environnemental local des projets individuels ainsi que des procédures et des systèmes applicables à l'évaluation systématique des technologies utilisant les énergies renouvelables en tant que telles, en ce qui concerne leurs implications environnementales (étude du cycle de vie, caractère recyclable, etc.) et leurs implications sociales (par exemple, leurs implications pour les femmes et les populations démunies). Les activités préliminaires à entreprendre dans ce domaine de travail comprennent également la collecte d'information en matière de ressources et de technologies relatives aux énergies renouvelables et l'aide aux pays pour évaluer leurs besoins en technologies utilisant les énergies renouvelables.

**Résultat(s) :** *Déploiement des technologies utilisant les énergies renouvelables d'une manière qui sert les communautés locales et qui ne nuit pas à l'environnement et promotion de l'innovation technologique et de l'évaluation des besoins de précaution.*

#### Actions

- a. **Instaurer un réseau de soutien et de collecte d'informations concernant les ressources et les technologies relatives aux énergies renouvelables qui sera accessible aux gouvernements, investisseurs, promoteurs de projets et autres acteurs en vue de faciliter l'évaluation des besoins technologiques et la préparation de plans d'action nationaux spécifiques. ■**

Début : T3, 2017      Durée : Permanent

- b. **Élaborer des principes et des procédures applicables aux garanties sociales et environnementales, dont des procédures d'évaluation participative des technologies dans tous les projets.** ■

Début : T4, 2016      Durée : Permanent

- c. **Créer la capacité permanente de conduire des études d'impact socio-économique et environnemental des technologies utilisant des énergies renouvelables dans tous les pays africains, dont des études d'impact sur les femmes et les groupes vulnérables et l'évaluation des effets qu'ont ces technologies pendant leur cycle de vie et selon si elles sont recyclables** ■

Début : T1, 2017      Durée : Permanent

- d. **Conduire des évaluations et des études de projets, de sites et de technologies en faisant réaliser des recherches et en se basant sur la participation locale.** ■ □

Début : T2, 2017      Durée : Permanent

- e. **Créer et renforcer les partenariats avec les organismes d'aide au transfert de technologies pertinentes et de pôles d'innovation capables d'améliorer l'accès aux meilleures technologies écologiquement et socialement adaptées qui existent.** ■ □

Début : T2, 2017      Durée : Permanent

## DOMAINE DE TRAVAIL 7 : COLLABORATION MULTIPARTITE

Les multiples facettes de la stratégie de mise en œuvre de l'IAER impliquent et demanderont de réunir tous types de parties prenantes. La participation des communautés et de la société civile fera partie intégrante de la collaboration de l'IAER avec de multiples parties prenantes, tout comme la participation du secteur privé (PME et grandes entreprises), des milieux universitaires et d'autres parties prenantes. Les actions prévues dans ce domaine de travail renforceront la participation dans toutes les activités principales, de l'échelle locale à l'échelle continentale. Les activités à mettre en place dès le début consisteront notamment à élaborer (dans des processus multipartites) des principes régissant la participation, l'inventaire et l'examen des expériences et des modèles pertinents d'autres instances multilatérales, la création de systèmes de partage de méthodes et de procédures efficaces en matière de collaboration multipartite et l'organisation régulière de réunions et de conférences de niveau national, sous-continentale et continentale.

**Résultat(s) :** *Participation active d'un large éventail de parties prenantes dans la construction de l'IAER d'une manière qui garantit une vaste appropriation, la durabilité et l'amélioration continue de ses travaux.*

### Activités

- a. **Identifier, déployer et améliorer continuellement les méthodes participatives multipartites, y compris élaborer des principes régissant la collaboration avec l'IAER ;** ■

Début : T4, 2017      Durée : Permanent

- b. **Organiser régulièrement des réunions, des conférences et d'autres formes d'interaction (dont des forums en-ligne) avec diverses parties prenantes aux niveaux continental, sous-régional et national.** ■ □

Début : T4, 2016      Durée : Permanent

- c. **Renforcer les capacités des organismes gouvernementaux et des organisations « de surveillance » de la société civile à surveiller le respect des critères en matière d'énergie renouvelable et des procédures et règles de l'IAER.** ■ □

Début : T4, 2016      Durée : Permanent

- d. **Inventorier et appliquer systématiquement les meilleures pratiques en matière de garanties sociales et environnementales et de collaboration multipartite dans d'autres entités, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, des institutions nationales et multilatérales, des processus de la société civile, etc.**

Début : T4, 2016      Durée : Permanent

## DOMAINE DE TRAVAIL 8 : OBSERVATOIRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU CONTEXTE PLUS LARGE

Ce domaine de travail met en avant la nécessité de l'IAER de constamment suivre et évaluer les nouvelles réalités et conjonctures qui peuvent influencer sur les perspectives que l'IAER offre et les dangers dont elle tient compte. Les activités de ce domaine comprennent la création d'espaces de dialogue appropriés et dynamiques, au sein et en dehors de l'Unité indépendante de mise en œuvre et du Comité technique, regroupant de multiples parties prenantes et experts.

**Résultat(s) :** *Renforcement des capacités du système de gouvernance et de gestion de l'IAER pour la détection précoce et la réaction efficace en cas de possibilités d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables en Afrique (y compris les flux de financements et d'investissements nouveaux), ainsi que pour la détection précoce de nouveaux risques, dangers et défis.*

### Activités

- a. **Renforcer les capacités au sein et en dehors de l'Unité indépendante de mise en œuvre visant à constamment suivre et analyser les implications de faits marquants et de tendances importantes ayant lieu dans le cadre de la mise en œuvre nationale, continentale et mondiale de l'IAER.** ■

Début : Dès le début      Durée : Permanent

- b. **Fournir des services consultatifs de haut niveau au sujet de l'incidence d'importantes évolutions dans la mise en œuvre sur les politiques relatives aux énergies renouvelables et les investissements dans les énergies renouvelables sur demande de décideurs majeurs et d'autres parties prenantes.** ■

Début : T2, 2017      Durée : Permanent

- c. **Consulter régulièrement tout l'éventail de parties prenantes et d'experts sur des questions stratégiques afin d'identifier les nouvelles réalités et de promouvoir des solutions innovantes et pratiques.** ■ □

Début : T1, 2017      Durée : Permanent

## DOMAINE DE TRAVAIL 9 : COMMUNICATION ET DIFFUSION

Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'IAER, il sera essentiel de communiquer et d'entrer en contact avec toutes les parties prenantes, en interne et en externe. Pour assurer l'efficacité des capacités de communication et des plans de diffusion, il faut prendre en compte tous les pays africains et considérablement améliorer les perspectives de réussite finale de l'IAER. L'IAER prendra en compte diverses parties prenantes pendant le processus, dont des leaders d'opinion et des artistes, veillera à la circulation multidirectionnelle des informations et au partage des expériences et facilitera la mise en œuvre des mesures dans tous les domaines de travail.

---

**Résultat(s) :** *Renforcement et durabilité de l'appui multipartite en faveur de l'IAER sous la forme de flux soutenus de fonds et d'appuis politiques et de la société civile. Identification et utilisation aisées des ressources et services de l'IAER par les diverses parties prenantes.*

---

### Activités

a. **Mettre en place des sections spécialisées dans la communication et la diffusion au sein de l'Unité de mise en œuvre pour assurer des activités liées à la communication web, médiatique et interne et assurer l'interaction et la participation efficaces des utilisateurs et des parties prenantes.** ■

**Début :** Dès le début      **Durée :** 3 mois

b. **Créer des protocoles et des règles de production et de diffusion de supports et d'activités de communication.** ■

**Début :** Dès le début      **Durée :** 2 mois

c. **Concevoir des stratégies de communication et d'informations à court, moyen et long terme ciblant des audiences-clés, produire des rapports d'activités de haute qualité et réaliser des campagnes de sensibilisation à l'aide des outils multimédias appropriés.**

■ □

**Début :** Dès le début      **Durée :** Permanent

---

## **8.4 ACTIONS INCLUANT LE FINANCEMENT DE MESURES D'INCITATION ET DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT DIRECTEMENT LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Les diverses activités de soutien conduites par l'Unité indépendante de mise en œuvre, les pays à titre individuel et les institutions partenaires énoncées aux sections 8.2 et 8.3 jetteront les bases nécessaires à l'instauration de flux significatifs de financements publics efficaces et ciblés en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables conformément aux principes de l'IAER.

Ces flux de fonds publics (dans une large mesure, du financement international à vocation climatique) combleront les manques et susciteront de grands volumes d'investissements privés et publics.

Le domaine de travail 2.1 (Garantie d'un cadre sûr pour les investissements à long terme), le domaine de travail 2.2 (Mise à niveau des réseaux nationaux existants et accélération du déploiement des mini-réseaux) et le domaine de travail 5 (Appui au développement de projets) nécessiteront des financements publics considérables.

Selon les estimations, au moins 10 milliards de dollars de subventions publiques seront nécessaires pour atteindre l'objectif de la Phase I consistant à installer 10 GW de capacité de production énergétique nouvelle et additionnelle conformément au cadre de l'IAER.

Une grande partie de ces fonds devraient transiter par le Fonds d'affectation de l'IAER pour garantir l'appropriation des pays africains et faciliter les actions coordonnées ainsi que la participation de la majorité des pays africains déjà pendant la Phase I.

Les estimations détaillées des besoins financiers et l'élaboration et l'identification de mesures incitatives appropriées et de cadre de soutien seront des actions prioritaires qui devront être mises en place précocement par l'Unité indépendante de mise en œuvre et les institutions partenaires. À titre d'exemple, des actions ont déjà été prises pour établir des mécanismes possibles visant à encourager les garanties de paiement à l'échelle nationale en vue de garantir un cadre sûr pour les investissements à long terme. Ces mesures ainsi que d'autres mesures transformatrices seront présentées, examinées plus en détail et perfectionnées pendant la phase de déploiement de l'IAER.

## 9 PHASE DE MISE EN OEUVRE II : 2020-2030

La Phase II de l'IAER vise une accélération ambitieuse des actions entreprises dans la Phase I. Pendant cette phase de 10 ans, l'IAER prévoit que :

- ses initiatives auront abouti à l'installation d'au moins 300 GW de capacité nouvelle et additionnelle de production énergétique à partir des énergies renouvelables ;
- la participation de tous les pays d'Afrique à l'IAER sera bien engagée afin d'accroître significativement la capacité de production énergétique à partir des énergies renouvelables ; aucun pays n'étant laissé pour compte ;
- plusieurs modèles audacieux et étendus de mesures de politique et d'incitation auront été mis en place et fait leurs preuves pendant la Phase I et le début de la Phase II, et pourront être rapidement reproduits et adaptés aux contextes nationaux d'autres pays africains et des mécanismes de soutien appropriés à l'échelle nationale et des politiques nationales exhaustives auront été instaurés sur tout le continent africain ;
- la première phase de l'IAER et la requête du groupe de négociateurs africains en faveur d'un programme de soutien mondial pour les énergies renouvelables au sein de la CCNUCC auront créé un élan de coopération internationale, incluant l'apport de fonds publics internationaux suffisants, qui facilite la mise en œuvre totale de l'IAER.

Les activités de la Phase II devront être définies et précisées au cours de la Phase I et constamment révisées pendant la Phase II. Les groupes d'activités présentés ci-avant devraient continuer à s'appliquer.

## 10 BESOINS FINANCIERS

Pour la **phase de déploiement immédiat qui durera 12 mois**, il faudrait 6,7 millions de dollars (6 millions d'euros).

Pour la **Phase I** (2017-2020), il faudrait 66 millions de dollars pour couvrir les coûts associés aux *actions de soutien* dans le cadre des structures de gouvernance de l'IAER (c'est-à-dire le fonctionnement de l'Unité indépendante de mise en œuvre et les actions de soutien y relatives).

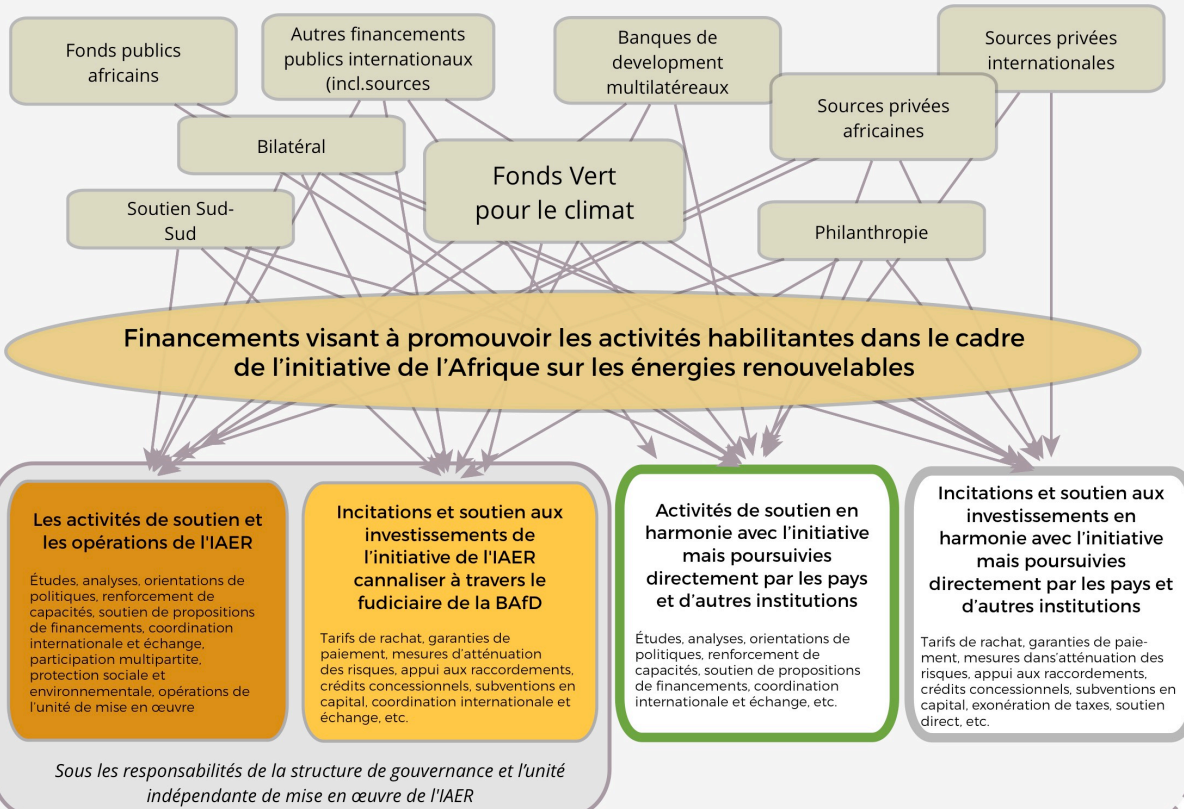
Pour financer les *mesures d'incitations et les investissements* prévus à la Phase I, au moins 10 milliards de dollars seront nécessaires pour couvrir les activités de subvention, dont les mesures d'incitation, les programmes de politique complets (afin de couvrir les coûts liés aux garanties de paiement et aux mesures de tarif d'achat garanti, les subventions, l'expansion des réseaux, etc.) et pour apporter un appui direct aux investissements dans les énergies renouvelables, dont les projets. Il faudrait au moins 5 milliards de dollars additionnels sous forme de crédit accordé à des conditions favorables afin de permettre à l'IAER et aux pays de concéder, à leur tour, des prêts favorables aux promoteurs publics et privés qui, sans cela, auraient du mal à obtenir un crédit à des conditions raisonnables.

La détermination plus précise des besoins de fonds publics sera une priorité pendant la Phase de déploiement et le début de la Phase I. Une grande partie des fonds devrait transiter par l'intermédiaire du fonds d'affectation de l'IAER afin de veiller à l'efficacité, la transparence et la cohérence.

Les besoins financiers de la **Phase II** (2020-2030) seront beaucoup plus importants pour réaliser l'ambition d'installer au moins 300 GW de capacité nouvelle de production énergétique à partir des énergies renouvelables sur tout le continent africain d'ici à 2030. L'estimation précise des coûts, fondée sur les diverses mesures d'incitation et de mécanismes de soutien ainsi que d'autres actions principales, sera un objectif prioritaire de la première partie de la Phase I.

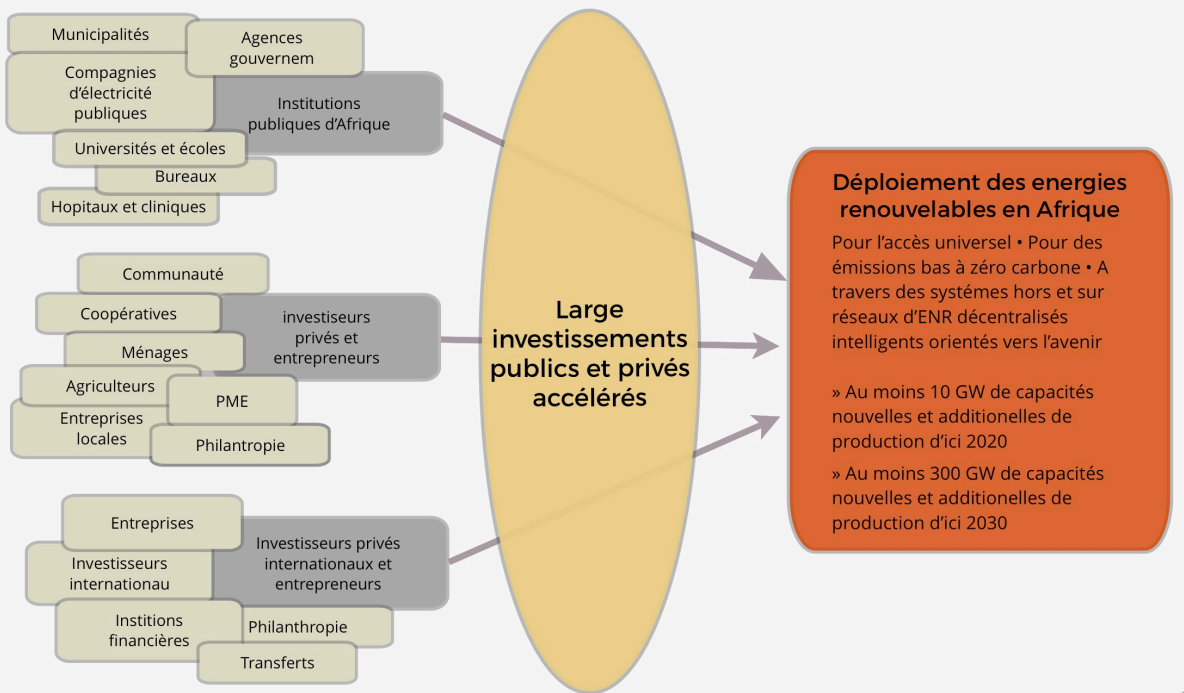


## ACTIVITÉS HABILITANTES



Activités habilitantes facilitant les investissements d'une diversité d'acteurs

## FLUX D'INVESTISSEMENTS







**L'initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables**

**[www.arei.org](http://www.arei.org)**



[www.arei.org](http://www.arei.org)